

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juin 2024	N° 2024-296

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juin 2024	<i>Délibération</i>
	Direction appui administrative et financière DGNSI	<i>N° 2024-296</i>

**Proposition d'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms CANUT -
Décision - Autorisation**

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Afin d'élargir l'éventail des offres accessibles par l'intermédiaire de centrales d'achats, la Direction générale du numérique et des systèmes d'information a étudié l'opportunité d'adhérer à cette nouvelle structure qui couvre les principaux services suivants :

- Logiciels : Catalogue de logiciels Multi-éditeurs, Logiciels d'occasion, Virtualisation (postes, serveurs, sauvegarde), Open-source, Solutions pour les SI équipés de logiciels Microsoft et solutions alternatives
- Matériels : Matériels reconditionnés (PC fixes, portables, écrans, serveurs, équipements réseau), Matériels bureautiques neufs, Infrastructures serveurs et stockage, Multimédia (matériel standard, équipements de salles complexes, AMO)
- Télécoms : Opérateurs télécoms (Fixe+data, mobile, fibre, services de secours, couverture indoor, wifi public), Assistance à maîtrise d'ouvrage et conseil, Courants faibles et réseaux, Téléphonie – Systèmes et matériels
- Sécurité : Sécurité des postes et serveurs (Solutions et prestations associées), AMOA Sécurité du SI (Audit, conseil, formation), Vidéoprotection
- Prestations : IoT – Internet of Thing, Impression haut volume, Prestations spécialisées Microsoft, Gestion du courrier, Prestations AMOA /AMOE

La CANUT est une association loi 1901 ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du Code de la commande publique ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant. Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

Au regard des attentes en termes de qualité de service et de maîtrise des coûts, les marchés notifiés par la CANUT présentent un grand intérêt pour Bordeaux Métropole. Ils proposent en effet des conditions très avantageuses, notamment financières grâce à la puissance de contractualisation de la centrale d'achats avec les fournisseurs du marché.

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seuls des coûts d'utilisation des accords-cadres mis à disposition (appelés frais de gestion ou redevances pour l'accès aux marchés) pourront être facturés, permettant de financer le fonctionnement de l'association. La tarification en vigueur au 1er janvier 2024 figure en annexe, à titre indicatif.

La tarification des adhésions est construite sur la base d'un coût unitaire annuel par marché souscrit, avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires, le tout plafonné à partir de 6 marchés souscrits. Pour Bordeaux Métropole, qualifié d'établissement seul composé de plus de 500 employés, le montant de l'adhésion au premier marché est fixé à 600 €HT, montant sur lequel est appliqué de 20 à 50 % de remise par marché supplémentaire avec un plafond fixé à 1 800 €HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.2113-2 et suivants du Code de la commande publique sur le recours aux centrales d'achat,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) permettra à Bordeaux Métropole de recourir à un catalogue de marchés proposant des conditions avantageuses,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'adhésion de Bordeaux Métropole à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT),

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment le formulaire d'adhésion à la CANUT, ainsi que tout acte pour la mise à disposition d'un marché de la CANUT,

Article 3 : d'autoriser le versement d'une cotisation forfaitaire annuelle pour chaque accord-cadre ou marché souscrit auprès de la centrale d'achat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée, Madame Delphine JAMET
DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024	